



à lire aujourd'hui...
les mots du jour d'avril et de mai 2012

L'actualité de l'orientation s'accélère. Or c'est un processus complexe ; afin d'en éclairer tous les aspects, nous vous proposons de les découvrir sous forme d'un lexique illustré.

Chaque mot reste une dizaine de jours en ligne, une visite régulière vous permet de vous familiariser progressivement avec tous les concepts et d'en mesurer les enjeux.

Si vous trouvez ce document intéressant, envoyez-le à tous ceux de votre connaissance qui sont concernés par l'orientation ; la rubrique continue sur notre site :

<http://www.andcio.org/>

consultez-la régulièrement, et conseillez-la à vos amis.

La rubrique, interrompue le 11 mai a repris début juin

Avril 2012

2 avril 2012

« cycles (1) »

Le mot « primaire » ayant parfois un sens dévalorisant, on parle plus volontiers d'école « élémentaire », et donc moins affectueusement de la « maternelle » devenue « pré-élémentaire » ; écoles maternelles et élémentaires constituent le premier degré organisé en trois cycles :

- Le *cycle des apprentissages premiers*, en petite et moyenne sections de l'école maternelle ;
- Le *cycle des apprentissages fondamentaux*, en grande section de maternelle, puis à l'école élémentaire au cours préparatoire (CP) et au cours élémentaire 1^{re} année (CE1) ;
- Le *cycle des approfondissements*, qui correspond aux trois dernières années de l'école élémentaire : cours élémentaire 2^e année (CE2), cours moyen 1^{re} année (CM1) et cours moyen 2^e année (CM2).

à suivre

3 avril 2012

« cycles (2) »

« Le collège accueille tous les élèves ayant suivi leur scolarité élémentaire. Il leur assure, dans le cadre de la scolarité obligatoire, la formation qui sert de base à l'enseignement secondaire et les prépare ainsi aux voies de formation ultérieures. », « La formation secondaire assurée dans les lycées aux élèves prolonge celle qui est acquise dans les collèges, en développant la culture générale et les connaissances spécialisées des élèves. Elle peut comporter l'acquisition d'une qualification professionnelle et préparer à des formations ultérieures. » *articles D332-1 et D333-1 du code de l'éducation*

Même si l'appellation « secondaire » qualifie plus particulièrement les formations délivrées dans les lycées, le second degré commence par le collège dont les quatre années d'enseignement sont organisées en trois cycles :

- le *cycle d'adaptation* en 6^e ; il n'était pas rare, il y a 20 ou 30 ans, d'accueillir en 6^e des élèves de 13 voire 14 ans ; on ne passe plus aujourd'hui 8 ans à l'école élémentaire, aussi le premier objectif de la 6^e est la consolidation des acquis fondamentaux de l'école ; l'élève découvre aussi de nouvelles disciplines et méthodes ;
- le *cycle central* en 5^e et 4^e permet aux élèves d'élargir leurs savoirs et savoir-faire et de préparer leur orientation ;
- le *cycle d'orientation* en 3^e complète les acquisitions pour permettre aux élèves l'accès aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui font suite au collège.

Les enseignements sont structurés de la même façon dans l'enseignement adapté ; on distinguera donc les 6^{es}, 5^{es}, 4^{es} et 3^{es} *générales*, et les 6^{es}, 5^{es}, 4^{es} et 3^{es} *de SEGPA*.

Voir « tranche d'âge (2) », « PDMF (1) », « SEGPA » ; à suivre

4 avril 2012

« cycles (3) »

« A partir de maintenant, l'orientation devient progressive et surtout réversible. A partir de maintenant, l'orientation permettra à chacun de se déterminer en pleine connaissance de cause, selon ses goûts et ses compétences. » *discours du président de la république sur la réforme du lycée au Palais de l'Elysée le 13 octobre 2009*

Après le collège, le second degré se poursuit dans l'une des trois voies de formation organisées dans les lycées :

- la voie générale conduisant au baccalauréat général (Bac) ;
- la voie technologique conduisant au baccalauréat technologique (BTn) et à quelques brevets de technicien (BT) de spécialité ;
- la voie professionnelle conduisant au baccalauréat professionnel (BacPro), au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et aux derniers brevets d'études professionnelles (BEP).

Au lycée général et technologique, les trois années d'enseignement sont organisées en deux cycles :

- le *cycle de détermination* constitué par la classe de seconde générale et technologique (2GT) ; la mise en œuvre de la réforme atténue le caractère de prédétermination connu antérieurement ; de la sorte, si les goûts et les compétences d'un élève évoluent au cours de la 2nde GT par rapport au projet qu'il avait au collège, il peut être candidat à la poursuite d'études de son choix, quels que soient les enseignements d'exploration qu'il a suivis ;
- un cycle terminal général, en première et terminale générales et un cycle terminal technologique en première et terminale technologiques.

voir « Bac (1) », « PDMF (1) », « enseignements d'exploration (1) » ; à suivre

Le déroulement de cette rubrique se croise avec l'annonce, ce matin, du décès de Richard Descoings, inspirateur de la réforme du lycée général et technologique.

5 avril 2012

« cycles (3bis) »

La « rénovation de la voie professionnelle » ayant été menée au pas de charge, son organisation a été arrêtée un an avant la réforme du lycée général et technologique. L'objectif essentiel était l'alignement de la durée de préparation au baccalauréat professionnel à 3 ans comme pour les baccalauréats généraux et technologiques.

Précédemment, les élèves préparaient d'abord en 2 ans un BEP, qui constituait le cycle de détermination professionnel, à l'issue duquel la moitié d'entre eux environ entraient en 1^{re} professionnelle ou technologique pour obtenir un bac 2 ans plus tard.

Si la suppression du palier BEP a favorisé le taux d'accès en 1^{re} professionnelle, l'aspect détermination a été estompé ; les élèves doivent choisir dès la 3^e le baccalauréat professionnel visé et l'accès au baccalauréat technologique est devenu exceptionnel.

La voie professionnelle comprend désormais :

- un cycle de deux ans conduisant au CAP ;
- un cycle de trois ans, constitué par les classes de 2nde, 1^{re}e et terminale professionnelles, conduisant au baccalauréat professionnel ; au cours de ce cycle, les élèves peuvent se présenter aux épreuves d'un certificat d'aptitude professionnelle.

voir « Bac (1) », « lycée (1 et 2) », « cycles (3) » ; à suivre

6 avril 2012

« **palmares** », mot latin signifiant : « ceux qui méritent la palme »

« Les résultats d'un établissement sont une réalité complexe. [...] Cette complexité fait qu'il serait dangereux d'établir un palmarès entre les lycées ou les comparer, en n'utilisant qu'une partie des indicateurs de valeur ajoutée. » *mise en garde à propos de la publication des indicateurs de résultats des lycées publiés cette semaine sur le site du ministère*

Malgré cette incitation à la prudence, la presse s'empare des données mises à la disposition du public pour réaliser des classements et des déclassements pour le moins hasardeux.

Pour chaque établissement, en fonction de son environnement économique et social, de sa structure (taille, bacs préparés), des caractéristiques des élèves accueillis, de son projet pédagogique, on observe donc des résultats à partir desquels le ministère publie 3 indicateurs :

- le taux de réussite au baccalauréat ; c'est le plus direct, mais il gagne à être nuancé ;
- le taux d'accès de seconde et de première au baccalauréat ; il ne suffit pas « d'entrer en 2nde », il faut encore arriver, ou être amené jusqu'en terminale, parfois après avoir doublé ;
- la proportion de bacheliers parmi les sortants : elle indique la possibilité, en cas d'échec au bac, de doubler dans l'établissement, et, en creux, le taux d'abandons ou de réorientations précoces ; elle peut aussi témoigner de la stabilité ou les migrations de la population environnante.

Une statistique, c'est un nombre qui décrit une observation ; la réussite au bac, objet de notre observation, c'est celle des élèves ; elle est liée à leur niveau scolaire au sortir du collège, à leur âge, à leur origine sociale, à leur sexe...

La contribution de l'élève lui-même à sa réussite peut être favorisée par une équipe pédagogique qui stimule ses qualités et l'aide à surmonter ses difficultés ; aussi, chacun des trois résultats est assorti d'un indicateur de « valeur ajoutée » : en fonction des caractéristiques des élèves, l'établissement peut favoriser ou non leur réussite ; cet indicateur quantifie ce qui se passe entre les élèves et les équipes pédagogiques ; son évolution d'une année à l'autre peut constituer une évaluation du projet pédagogique.

Les indicateurs, alliés à des données locales, peuvent ainsi donner lieu à une analyse par les acteurs de l'éducation eux-mêmes du fonctionnement de l'ensemble lycées-collèges d'un bassin.

Dans la presse, c'est surtout le taux de réussite au baccalauréat, facile à comprendre, qui donne lieu à des classements locaux. Certaines publications prétendent aider les parents à choisir le bon lycée pour leur enfant ; mais à défaut de pouvoir analyser ce qui a généré les « chiffres », ils partent de ces chiffres pour générer des notes, des catégories, des comparaisons... Les résultats de ces calculs surréalistes peuvent surprendre ceux qui connaissent le fonctionnement des établissements concernés.

Ce ne sont pas ces palmes qui aideront les élèves à se tresser leur couronne de lauriers.

Voir « orientation (10) », « orientation (6) », « tranche d'âge (1) »

10 avril 2012

« **3-5-8** » : 3 ans, 5 ans, 8 ans ou :

« **LMD** » : licence, master, doctorat, « cycles (4) »

« J'ai un bac+50 en chanson. » *Henri Salvador*

Le sens qu'a l'adjectif « tertiaire » dans le contexte économique (*à suivre*) est devenu dominant, mais les études au-delà du secondaire ont toujours été qualifiées de *supérieures*, c'est à dire supérieures au bac.

Depuis 2006, toutes les universités et les grands établissements français sont entrés dans la nouvelle architecture européenne des diplômes.

Les formations universitaires sont organisées en semestres. Chaque semestre permet d'obtenir 30 crédits capitalisables et transférables ou « E.C.T.S. » (European Credit Transfert System), communs à de nombreux pays européens.

Les études supérieures sont organisées en cycles dont le nombre et la durée peuvent varier :

- le premier cycle dure généralement 3 ans et permet d'obtenir le grade de licence ;
- le deuxième cycle dure généralement 2 ans et permet d'obtenir le grade de master ;
- le troisième cycle dure généralement 3 ans et permet d'obtenir le grade de doctorat.

Voir « cycles (1, 2 et 3) », *à suivre*

11 avril 2012

Sigle (13), « **CPGE** » : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles

« La voie royale » *expression qui se perd un peu*

Pour former les cadres les plus qualifiés de la Nation, l'Etat a créé dès le XVI^e siècle des « grandes écoles » dans un certain nombre de spécialités civiles et militaires.

Certaines de ces écoles, qui ne sont plus royales, ont survécu à la période révolutionnaire au cours de laquelle ont été créés le Conservatoire national des arts et métiers et l'Ecole polytechnique ; aux côtés des établissements les plus anciens et les plus prestigieux, il existe aujourd'hui plusieurs centaines d'écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Les études se déroulent généralement en deux temps :

- 2 ans de *préparation* dans un lycée à l'issue desquelles s'effectue une sélection, le plus souvent sous forme de concours ;
- 3 ans d'études dans l'école (5 ans pour les écoles vétérinaires).

Il y a trois filières de classes préparatoires : économiques, scientifiques et littéraires, avec pour chacune plusieurs voies correspondant aux divers types d'écoles envisagés ; des voies spécifiques accueillent les bacheliers technologiques, voire des bacheliers professionnels.

Certaines écoles accueillent directement des bacheliers, après sélection sur dossier ou concours, pour des études en 5 ans ; les deux premières années comportent majoritairement des enseignements généraux : ce sont des « prépas intégrées » à l'issue desquelles un choix de spécialités internes à l'école est proposé.

Voir « cycles (4) », *à suivre*

12 avril 2012

Sigle (14), « **BTS** » : Brevet de Technicien Supérieur

« Pas de lycée sans BTS ! » *dans les années 1990, ce parti pris a contribué à augmenter le taux d'accès à l'enseignement supérieur, et, en amont, à aspirer certaines catégories d'élèves vers le niveau bac*

Jusque la première moitié du XX^e siècle, il n'existait pratiquement pas de formations intermédiaires entre le CAP et le diplôme d'ingénieur ; en 1926 est créé un brevet professionnel accessible aux élèves ayant déjà une première formation professionnelle et aux ouvriers désirant s'élever dans la hiérarchie ; en 1952 apparaît le *brevet de technicien*, intermédiaire entre le CAP ou le brevet professionnel et le diplôme d'ingénieur ; en 1962, une trentaine de brevets de technicien sont transformés en brevets de technicien supérieur créés la même année ; il n'existe plus que 3 brevets de technicien dans des domaines artistiques, les autres ont été fondus dans les domaines des différents bacs technologiques ou transformés en bacs professionnels.

Les BTS se préparent essentiellement dans des lycées. Ils constituent une poursuite naturelle d'études pour les bacheliers technologiques ; les bacheliers professionnels ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit dans un domaine compatible. Les études durent 2 ans, il y a aujourd'hui plus de 130 spécialités de BTS.

A l'issue du BTS, une petite moitié des étudiants poursuit des études, principalement en licence professionnelle pour accéder au « bac+3 ». Un passage par une « prépa ATS (adaptation technicien supérieur) » en un an est recommandé pour concourir aux écoles d'ingénieur dans l'industrie ; il en est de même vers les écoles d'agronomie voire vétérinaires pour les titulaires d'un BTS agricole (BTSA).

Voir « cycles (4) », « CPGE » ; à suivre

13 avril 2012

Sigle (14), « **DUT** » : Diplôme Universitaire de Technologie

En 1966, au sein des universités, sont créés les instituts universitaires de technologie (IUT) ; la formation y est plus générale que celle des techniciens mais moins théorique que celle des facultés, et plus spécialisée que celle des ingénieurs. Ces caractéristiques offrent un débouché supplémentaire aux titulaires du baccalauréat de technicien (devenu aujourd'hui bac technologique) créé en 1965.

Le public potentiel est donc le même que celui des BTS : les bacheliers technologiques, mais on rencontre dans les IUT une proportion significative de bacheliers généraux et pratiquement pas de bacheliers professionnels. Université oblige, les études durent 4 semestres, avec quelques possibilités d'évolution de l'orientation. Il existe une quarantaine de spécialités de DUT.

Après l'obtention du DUT, 8 étudiants sur 10 poursuivent des études, vers une licence professionnelle, mais aussi vers des masters et des écoles d'ingénieur, avec ou sans passage par une « prépa ATS ».

Voir « orientation (3) », « cycles (4) », « BTS », « CPGE »

16 avril 2012

« **primaire** »

« Autrefois, la France s'appelait la Gaule et était couverte de forêts. » *affirmation historiquement inexacte, mais ayant figuré dans de nombreux manuels scolaires* ; les zones boisées sont plus étendues, mieux entretenues et exploitées aujourd'hui qu'il y a vingt siècles.

« Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements. » *définition de l'INSEE*

La population active agricole qui représentait 36 % de la population active en 1946, n'en représente plus que 3 % ; l'agriculture reste un secteur important, mais sa part relative dans la production française est passée de 13,4 % en 1950 à 2,3%.

(ne pas voir) « cycles (1) »

17 avril 2012

« **secondaire (1)** » + Sigle (15), « **IAA** » : Industries Agricoles et Alimentaires

« Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction). » *définition de l'INSEE*

Les industries agricoles et alimentaires représentent environ 15 % des productions industrielles ; le travail des viandes arrive en tête avec un tiers de la production, suivi du lait, des boissons, de la fabrication d'aliments pour animaux... Les exigences en termes de normes sanitaires, de conformité, de qualité ouvrent des perspectives d'emploi aux étudiants scientifiques de toutes spécialités.

voir « primaire », à suivre

18 avril 2012

« **secondaire (2)** » + Sigle (16), « **BTP** » : Bâtiment et Travaux Publics

« Quand le bâtiment va, tout va. » *dicton décrivant un thermomètre visible de la bonne santé économique de notre pays* ; depuis les éphémères ateliers nationaux, instaurés au temps de Lamartine (poète et homme politique), l'Etat a souvent programmé des grands chantiers pour relancer une conjoncture intérieure maussade.

Outre les industries, la *construction* est un autre fleuron du secteur secondaire ; les deux domaines, le bâtiment et les travaux publics, ont des métiers, des techniques et des tâches communes, mais aussi des particularités. Ces domaines ne sont plus maintenant cantonnés à l'intérieur de nos frontières.

Le bâtiment, avec 94 % d'entreprises artisanales, réalise 95 % de son chiffre d'affaires en France, pour construire, mais aussi améliorer et entretenir, des logements individuels ou collectifs, des immeubles à usage administratif ou commercial, agricole ou industriel. Les travaux à l'étranger se déroulent pour 76 % en Europe et 14 % en Asie.

Les routes, les travaux électriques, l'eau et assainissement sont les principales activités des travaux publics ; nos entreprises (dont 3 figurent parmi les 10 premiers groupes internationaux) réalisent 37 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger, dont 47 % en Europe, 17 % en Afrique, 15 % en Amérique du Nord...

voir « primaire », « secondaire (1) »

23 avril 2012

En prolongement de l'étalement des vacances, le mot du jour part à son tour à la recherche du printemps ; vous le retrouverez le 9 mai prochain.

Pendant ce temps vous pouvez nous dire qui vous êtes, en quoi vous êtes concerné par l'orientation, quel intérêt portez-vous à cette rubrique...

De même, si vous avez lu ou entendu une phrase ou eu connaissance d'une situation à propos d'orientation sur laquelle vous souhaitez des éclaircissements, envoyez-nous la phrase ou décrivez-nous la situation en précisant le contexte.



Meuse, chatons de saule

Mai 2012

9 mai 2012

« tertiaire (1) »

Par définition, le secteur tertiaire regroupe toutes les activités qui ne sont ni agricoles ni industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Ces activités sont très variées : le commerce (achat et revente sans transformation du produit, ou interventions minimales), les transports, les activités financières et immobilières, les assurances, l'administration, l'éducation, la santé, l'action sociale, services aux entreprises et aux particuliers (recherche et développement, conseils et assistance, services juridiques, services opérationnels, postes et télécommunications, hôtels et restaurants, activités récréatives, culturelles et sportives, services personnels et domestiques...).

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », *à suivre*

10 mai 2012

« tertiaire (2) »

« Le CIO est un service public et gratuit de l'Education nationale. » Tous les services publics ne sont pas gratuits : transports, postes et télécommunications, soins hospitaliers... De plus, même s'il existe une certaine confusion, notamment en période de revendications, tous les services publics ne sont pas assurés par des fonctionnaires appartenant à une administration.

On distingue aujourd'hui les « services marchands », lorsqu'on les vend (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Les « services non marchands » correspondent à des prestations fournies gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs : éducation, santé, action sociale, administration.

Les services « gratuits » pour les usagers ont néanmoins un coût, mutualisé, supporté dans la plupart des cas par le contribuable ; ils ont aussi une valeur ajoutée réelle constituée par leur disponibilité et leur accessibilité au moment où les entreprises ou les particuliers en ont besoin : voies de circulation, formation...

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », « tertiaire (1) », *à suivre*

11 mai 2012

« tertiaire (3) »

« L'économie se tertiarise de plus en plus », « les métiers manuels sont en perte de vitesse »
expressions décrivant l'apparence des choses

Parmi ce qu'on appelle les « services opérationnels aux entreprises » dont la part augmente dans les tableaux statistiques sur l'évolution des activités économiques, il y a la location de matériel, mais aussi le recrutement et la fourniture de personnel, la sécurité, le nettoyage, l'assainissement, la voirie et la gestion des déchets.

De nombreuses activités assurées précédemment par les entreprises elles-mêmes sont confiées à des sociétés de service ; c'est ainsi que le recours à des maçons, des soudeurs, des tourneurs mis à disposition par les agences d'intérim vient augmenter la part du tertiaire.

Les administrations et les collectivités territoriales recrutent également, dans des proportions variables selon leur vocation, des techniciens et des ouvriers professionnels.

Voir « primaire », « secondaire (1 et 2) », « tertiaire (1 et 2) »

Juin 2012

1^{er} juin 2012

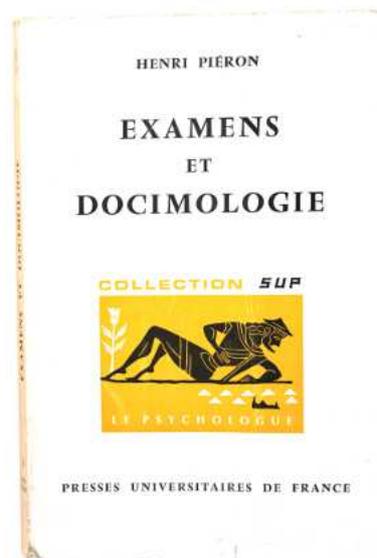
« **note (1)** »

« Le prof m'a rendu mon devoir ; il m'a donné un 12. »

S'il est clair que le devoir appartient à l'élève, d'ailleurs le professeur le lui rend, à qui appartient la note que donne le professeur ? Au devoir ? A l'élève ? Au professeur ?

Un peu aux trois, comme nous le savons au travers des recherches en *docimologie* ; ce terme, qui désigne « la science des examens », a été créé par Henri Piéron à l'occasion de ses premiers travaux en 1922 ...il y a donc 90 ans.

à suivre



4 juin 2012

« **note (2)** »

« Moi je ne mets jamais de 20 : aucun devoir ne peut être parfait. », « Cet élève a la moyenne si on compte toutes les matières, mais si on retire le sport, le dessin et la musique... »

Les enseignants des matières scientifiques n'ont pas peur des nombres et n'hésitent pas à noter de 0 à 20, les littéraires sont plus mesurés, l'empan s'étend souvent entre 6 et 14 ; imaginons maintenant deux élèves l'un bon en maths et faible en français, et l'autre ayant les caractéristiques inverses ; le premier a donc 20 en maths et 6 en français, soit 13 de moyenne ; l'autre a 0 en maths et 16 en français, soit 8 de moyenne ; ceci augure de joyeux débats en conseil de classe pour le passage dans la classe supérieure...

Le conseil de classe est un moment où s'expriment de nombreux enjeux ; le professeur qui a le plus de poids est celui qui utilise l'empan de notes le plus large, poids qui peut être démultiplié si on applique des coefficients.

Voir « note (1) », à suivre

5 juin 2012

« **moyenne (1)** », « note (3) »

« Cet élève a 7, je m'oppose à son passage. – Oui, mais dans votre discipline, la moyenne est de 5 ; cet élève a donc 2 points au dessus de la moyenne de la classe, il ne doit pas être si mauvais... »
dialogue en conseil de classe

La relativité de la note est importante, elle peut varier d'un professeur à l'autre, d'une classe à l'autre pour un même professeur ; d'un établissement à l'autre...

Voir « note (1 et 2) », à suivre

6 juin 2012

« **la moyenne** », « moyenne (2) », « note (4) »

« Dans ma discipline cet élève a 7, il est loin d'avoir la moyenne. », « Est-ce qu'il a la moyenne dans les autres matières ? », *dialogue en conseil de classe*

La moyenne, c'est la somme des notes divisées par le nombre de notes.

La dispersion des notes varie selon les disciplines ; la dispersion des leurs moyennes varient dans les mêmes conditions.

Affirmer que 10 est la moyenne ne relève pas d'un calcul : c'est la moitié de ce que le 20 représente d'idéal dans l'inconscient collectif ; affirmer que 10 est « la » moyenne relève d'un postulat, voire d'une métaphysique dont découlent des comportements éloignés des objectifs de l'apprentissage : quête de l'impossible, découragement de l'élève en difficulté ; ambition déçue de parents d'un élève qui travaille juste pour « la » moyenne...

Assurément, changer de système relèvera d'une conversion, autre que celle de changer les notes en lettres ou en couleurs.

Voir « moyenne (1) », « note (1 à 3) », *à suivre*

7 juin 2012

« **moyenne générale** », « moyenne (3) », « note (5) »

« Le niveau de la classe baisse souvent au troisième trimestre », « les notes de fin décembre, alors que les élèves sont fatigués comptent pour le 2^e trimestre »

Les notes donnent lieu à divers traitements ; par exemple, en additionnant les moyennes obtenues dans toutes les disciplines et en divisant ce total par le nombre de disciplines, on obtient ce qu'on appelle une moyenne générale, qui peut être calculée pour chaque élève et pour l'ensemble de la classe ; cette moyenne générale est une référence qui figure souvent dans une des colonnes du bulletin de notes.

Cette référence peut donner lieu à des commentaires parfois étonnants :

- le niveau de la classe a baissé, la moyenne générale est descendue de 13 à 11 : certes, les notes ont baissé, mais les élèves ont-ils oublié tout de qu'ils savaient avant, et n'ont rien appris pendant le trimestre ?

- dans le même temps, la moyenne générale d'un élève de cette classe est passée de 10 à 9,5 ; on a pu lire sur le bulletin ce commentaire : « En baisse ce trimestre » ; or, il était éloigné de 3 points de la moyenne de sa classe, et il ne l'est plus que de 1,5 points ; il aurait donc été plus exact d'écrire : « En progrès ce trimestre ».

A chaque trimestre, l'élève en sait plus qu'au trimestre précédent, du moins il est permis de l'espérer, et ça, on peut l'évaluer, mais pas au travers des notes.

Voir « moyenne (1 et 2) », « note (1 à 5) », *à suivre*